

Site internet www.mijndroomdokter.be

Doc	a133015
Date de publication	05/04/2011
Origine	NR
Thèmes	Publicité et réclame

La firme Care Talents propose de l'emploi aux infirmiers(ères). En vue du recrutement de candidats aux postes vacants qu'elle offre, Care Talents a lancé une action : « mijndroomdokter » [ndt.mon médecin idéal]. Les infirmiers(ères) ayant sélectionné leur médecin favori sur le site « mijndroomdokter » peuvent gagner un chèque de 2500 euros en activités « teambuilding » pour le médecin lauréat et son équipe infirmière. Le Conseil national a reçu différentes réactions concernant l'aspect déontologique de ce type d'initiative.

Avis du Bureau du Conseil national :

Le Bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins a pris connaissance du site Internet enregistré par l'entreprise Care Talents sous la dénomination « mijn droomdokter ».

Contrairement à ce dont semblent convaincus les initiateurs du site Internet, il n'est pas certain que les données soient remplies par un(e) infirmier(ère). Il s'ensuit que, dans un certain nombre de cas, l'information donnée sur le site Internet n'est pas contrôlable et qu'il ne peut donc en être jugé.

Dès lors, le Bureau du Conseil national ne peut que désapprouver l'initiative de Care Talents.

En outre, le Bureau du Conseil national estime qu'un médecin acceptant la procédure décrite dans « mijndroomdokter.be » ne respecte pas ses obligations déontologiques (articles 12 à 17 du chapitre III du Code de déontologie médicale, publicité).